

Tarifs

Saison 2025-2026

Informations générales

Tout nageur inscrit dans un cours de natation de l'AENV (cours collectifs, leçons privées et semi-privées, stages) est membre de l'association et paye une cotisation de membre.

La cotisation est semestrielle, payable donc 2x par an, en même temps que la facture des cours. Le montant de la cotisation est de **40.- CHF** (= 80.- CHF par an) pour les cours semestriels.

Les tarifs diffèrent entre la piscine d'Annemasse et celle de Veyrier, car la longueur des semestres n'est pas identique.

Tarifs Annemasse (piscine Château Bleu) - cotisation incluse

	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
Cours collectif 25min	200.- CHF	190.- CHF
Cours collectif 45min (AV45)	280.- CHF	265.- CHF
Cours collectif 55min (AV55)	344.- CHF	325.- CHF
Leçon privée 25min	568.- CHF	535.- CHF
Leçon semi-privée 25min	360.- CHF	340.- CHF
Leçon privée 45min	824.- CHF	775.- CHF
Leçon semi-privée 45min	520.- CHF	490.- CHF

Pour les tarifs des cours à Veyrier, voir page suivante.

Tarifs Veyrier (piscine municipale du Grand-Salève) - cotisation incluse

	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
Cours collectif 25min	240.- CHF	210.- CHF
Cours collectif 45min (AV45)	340.- CHF	295.- CHF
Cours collectif 55min (AV55)	420.- CHF	363.- CHF
Leçon privée 25min	700.- CHF	601.- CHF
Leçon semi-privée 25min	440.- CHF	380.- CHF
Leçon privée 45min	1020.- CHF	873.- CHF
Leçon semi-privée 45min	640.- CHF	550.- CHF

Entrée à la piscine de Veyrier

Le **prix d'entrée à la piscine** municipale publique du Grand Salève à Veyrier **n'est pas compris** dans le montant de la facture AENV. Les abonnements permettent bien sûr d'utiliser la piscine en-dehors des cours de l'AENV.

Les prix d'entrée, à régler à la réception de la piscine, sont les suivants :

	Enfants (Gratuit jusqu'à 5 ans), chômeur, AVS	Adultes (dès 16 ans)
Abonnement annuel	140 CHF	280 CHF
Entrée unique	3 CHF	6 CHF

Les personnes qui accompagnent uniquement leurs enfants aux cours de l'AENV ne sont pas soumises à un droit d'entrée et peuvent se rendre – déchaussées – jusqu'au bord de la piscine pour confier les enfants aux moniteurs de l'AENV. Elles doivent ensuite quitter le bassin.